

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0314**

commune (s) :

objet : Réalisation des missions du centre de service auprès des bénéficiaires de la direction des systèmes d'information et télécommunications (DSIT) - Autorisation de signer l'avenant financier et de prolongation

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014**Décision n° B-2014-0314**

objet :	Réalisation des missions du centre de service auprès des bénéficiaires de la direction des systèmes d'information et télécommunications (DSIT) - Autorisation de signer l'avenant financier et de prolongation
service :	Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Par décision n° B-2010-1575 du 10 mai 2010, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations de service pour la réalisation des missions du centre de service auprès des bénéficiaires de la direction des systèmes d'information et télécommunications (DSIT).

Ce marché à bons de commande a été notifié sous le numéro 11501211 le 17 janvier 2011 à l'entreprise DCS EASYWARE, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert, pour un montant de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC. Il s'agit d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée de 2 ans reconductible expressément une fois 2 années.

L'avenant, objet du présent dossier, est rendu nécessaire dans le cadre de la mise en place de la Métropole de Lyon, suite aux contacts pris avec le Conseil général du Rhône et le travail réalisé avec les responsables de services concernés. Il n'est pas possible aujourd'hui de fournir une description détaillée des futurs utilisateurs (typologie, profil, localisation) qui rejoindront la Métropole de Lyon, ainsi que de décrire le parc matériel et logiciel sur lequel les utilisateurs attendent du support de la part du centre de services. De plus, la fusion avec le Conseil général du Rhône peut amener des modifications de l'organisation du centre de services et de la nature des prestations attendues, qu'il n'est pas possible d'anticiper aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle la DSIT est contrainte de solliciter, à titre tout à fait exceptionnel, un avenant de prolongation de 12 mois sur le marché en cours, ainsi qu'une augmentation d'un montant supplémentaire de 360 000 € HT.

En effet, dans un an, après un quadrimestre de fonctionnement du centre de services de la Métropole de Lyon, celle-ci aura une bien meilleure connaissance des utilisateurs issus du Conseil Général. Elle sera également en capacité de mesurer les volumes et la nature des dossiers liés aux applications du Rhône et sera donc plus à même d'élaborer le cadre d'achat le plus adapté à la DSI de la Métropole de Lyon avec les éléments suffisants pour que les candidats de la prochaine consultation puissent chiffrer leur prestation.

En conséquence, cette prolongation conduirait à fonctionner 3 ans sur le montant maximum prévu pour 2 ans, à savoir 500 000 € HT, puisque le marché initial était de 2 ans fermes reconductible une fois 2 années.

Sur l'année 2013, le budget consommé est de 180 000€ HT. Toutefois sur l'année 2014, le budget prévisionnel augmente pour tenir compte de l'accompagnement de tous les chantiers de rénovation lancés en amont de la fusion avec le Conseil général, afin de faciliter la cohabitation des 2 systèmes d'information : il est de 280 000 € HT.

Pour l'année 2015 et une partie de janvier 2016, le centre de services poursuivra l'accompagnement de tous les chantiers de rénovation lancés en 2014 et devra également faire face à une augmentation sensible de son activité du fait du doublement du nombre d'utilisateurs de l'informatique et des télécommunications. Le budget prévisionnel est donc de 400 000 € HT.

Cela conduit à un budget global de 860 000 € HT sur 3 ans, soit à une demande d'avenant de dépassement budgétaire de 360 000 € HT sur un marché dont le montant global est de 1 000 000 € HT.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 360 000 € HT, soit 432 000 € TTC porterait le montant total du marché à 1 360 000 € HT, soit 1 632 000 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 36 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 juillet 2014, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 11501211 conclu avec l'entreprise DCS EASYWARE pour la réalisation des missions du centre de service auprès des bénéficiaires de la direction des systèmes d'information et télécommunications (DSIT).

Cet avenant d'un montant de 360 000 € HT, soit 432 000 € TTC porte le montant total du marché à 1 360 000 € HT, soit 1 632 000 € TTC et le prolonge d'une durée de 12 mois.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense en résultant, soit 1 632 000 € TTC maximum sur la durée totale du marché sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - section fonctionnement - compte 611 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.